

L'an deux mil dix, le vingt six octobre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2010

Présents : Mme JUDAS, M. DECAUX, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, Mme LEMAITRE, M. LEGRAND, M. GATEAU, M. REGNAULT.

Absent excusé qui donne procuration :

M. DELMOTTE qui donne procuration à M. GOBET
Mme. BIDAUT qui donne procuration à Mme JUDAS
M. BOURDIAUX qui donne procuration à Mme THILLIER
M. SEGUIN qui donne procuration à M. CHALENCON
M. JOURNEAU qui donne procuration à M. ADOUE
M. REGNAULT qui donne procuration à Mme LEMAITRE

Absents excusés

M. MINGAT
Mme MANZI
Mme ROPITEAU

Nombre de membres :

Présents : 9

En exercice : 18

Votants : 15

Monsieur DECAUX a été élu secrétaire de séance.

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2010
- 2) Redevance 2010 Occupation du Domaine Public pour les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité
- 3) Redevance 2010 Occupation du Domaine Public pour France Télécom
- 4) Redevance 2010 occupation du Domaine Public Gaz Réseau de distribution
- 5) Redevance 2010 Occupation du Domaine Public gaz réseau de transport
- 6) Demande de gestion de deux parcelles de bois (AX 43 et AX44) à l'ONF
- 7) Transfert d'une concession funéraire
- 8) Rétrocession d'une concession funéraire
- 9) Fonds de Concours Piste BMX
- 10) Mise à Disposition terrain Piste BMX à la Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre
- 11) Délibération de principe « protection des amphibiens »
- 12) Décisions modificatives Budget Commune
- 13) Décision relative aux abattements applicables à la taxe d'habitation
- 14) Informations Diverses

Avant le début de la séance, une minute de silence a été observée en la mémoire de René THEVENIN, ancien membre du Centre Communal d'Action Sociale et ancien Président du Comité des Fêtes.

1) Approbation du compte rendu de la séance du 28 septembre 2010

Monsieur MINGAT demande que soit rajouté dans les informations diverses un point concernant les Jumelages.

- Madame le Maire a déclaré ne plus vouloir organiser de réception officielle pour la venue du jumelage italien. Elle indique qu'il en serait de même pour le jumelage allemand et qu'elle en avisera Mme Nourisson, Présidente du Comité de Jumelage Allemand. En ce qui concerne les subventions pour l'année 2011, elles seront soumises à la Commission Finances et Affaires Culturelles avant le vote du budget en mars prochain.

Monsieur JOURNEAU demande que soit rajouté page 12 qu'une demande sera faite en ce qui concerne l'enfouissement des réseaux au Pont St Ours.

Monsieur CHALENCON demande que soit modifié le texte concernant le jumelage italien, mettre « suite à la demande de Mme Manzi »

Suite à ces demandes de modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2) REDEVANCE 2010 OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations EDF sur la Commune d'URZY.

Après étude, le Conseil Municipal, fixe suivant actualisation pour les communes de moins de 2000 habitants, la redevance 2010 à 180€.

Adopté à l'unanimité.

3) REDEVANCE FRANCE TELECOM POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ANNÉE 2010

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application des dispositions du décret N°2005-1676 du 27 décembre 2005, les montants maximum des redevances d'occupation du domaine public dues par France Telecom au titre de l'exercice 2010 s'élèvent à :

Km linéaire réseau aérien : 47€38

Km linéaire réseau souterrain : 35€53

m² au sol : 23€69

Adopté à l'unanimité.

4) REDEVANCE 2010 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF (GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE) POUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION DU GAZ

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations GRDF sur la Commune d'URZY.

Pour 2010 et en application du décret du 25 avril 2007, la redevance est la suivante :

16 040 mètres linéaires x 0.035€ + 100 euros (terme fixe) x 1.0618 = 702.081

arrondi à 702 euros

Adopté à l'unanimité.

5) REDEVANCE 2009 D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR GRDF (GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE) POUR LES RESEAU DE TRANSPORT DU GAZ

Madame le Maire présente au Conseil Municipal, les nouveaux tarifs de redevance d'occupation du domaine public des installations GRDF sur la Commune d'URZY.

Pour 2010 et en application du décret du 25 avril 2007, la redevance est la suivante :

186 mètres linéaires x 10% + 18.6 ml arrondi à 19ml x 0.035 euros + 100 euros (terme fixe) = 100.65 actualisation 2010 1.0618 total 107 euros

6) DEMANDE DE GESTION DES BOIS DES PARCELLES 43 ET 44 SECTION AX A L'ONF

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 1998 la Commune d'Urzy a décidé d'acquérir deux parcelles sises à La Chaume cadastrées section AX.

- La parcelle 43 pour une contenance de 01 hectare 15 ares et 50 centiares
- La parcelle 44 pour une contenance de 01 hectare 36 ares et 50 centiares

Ces deux parcelles n'ont pas été incluses dans le plan de gestion par l'ONF de la Forêt Communale d'Urzy pour la période 1991/2010.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- demande à l'ONF d'assurer la gestion des parcelles 43 et 44 section AX au même titre que les autres parcelles constituant la Forêt Communale d'Urzy inscrites au plan de gestion
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents pouvant se rapporter à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

7) TRANSFERT D'UNE CONCESSION FUNERAIRE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de transférer une concession. En effet, Mme HERTELOUP Marcelle a acheté une concession perpétuelle (n°601) en 2004, or une entreprise de Pompes Funèbres s'est trompée d'emplacement et a utilisé sa concession, il convient donc de lui réattribuer gracieusement une concession perpétuelle qui sera numérotée au 586.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce transfert et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

8) RETROCESSION D'UNE CONCESSION CIMETIERE

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'en 1982, Monsieur GONZALES Antoine a acheté une concession au cimetière d'Urzy, depuis il a fait construire un caveau familial dans une autre commune et souhaite nous céder gracieusement sa concession vide de toute sépulture.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette rétrocession et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

9) FONDS DE CONCOURS PISTE BMX

Madame Le Maire explique aux Conseillers que par manque d'éléments en notre possession ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil

10) MISE A DISPOSITION TERRAIN PISTE BMX A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BERTRANGES A LA NIEVRE

Madame Le Maire explique aux Conseillers que par manque d'éléments en notre possession ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil

11) Délibération de principe « protection des amphibiens »

Madame le Maire informe les Conseillers Municipaux des études actuellement réalisées par la Maison de l'Environnement Entre Loire et Allier (MELA) sur la migration des amphibiens sur le territoire de la Commune d'Urzy.

Un bilan de ce travail lui ayant été transmis, Madame Le Maire propose au Conseil Municipal :

- de soutenir le programme « Migration des Amphibiens » de l'association MELA
- de poursuivre les études nécessaires à la mise en place d'actions communes (Mairie d'Urzy /MELA) en faveur des amphibiens sous réserve du coût de la mise en œuvre retenue.

Adopté à l'unanimité.

12) DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Section d'investissement

En dépenses :

Programme 228 logiciel mairie article 205 + 100 €
Programme 220 achat de matériel divers article 2184 - 100 €

Adopté à l'unanimité.

13) DECISION RELATIVE AUX ABATTEMENTS APPLICABLES A LA TAXE D'HABITATION

Le Ministère de l'intérieur demande de ne pas délibérer car le gouvernement s'est engagé à neutraliser dans la très grande majorité des cas les effets pécuniaires du transfert aux Communes de la Part Départementale afférent à la Taxe d'habitation.

Dans l'attente de l'amendement au projet de loi de finances le Conseil Municipal n'est pas en mesure d'évaluer les effets de ce transfert.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

DIVERS

- Notre dossier concernant l'audit énergétique ne sera pas pris en compte avant 2011, en attente de devis suite à un nouvel appel d'offres.
- Problème de vitesse dans la descente de la rue des Ouches et rue des Grands Genêts
- Des priorités à droite seront mises en place rue des Vannes
- Le lotissement du Champaul suit son cours

DATES A RETENIR

- 06 novembre à 11 heures remise des récompenses du concours de fleurissement
- 20 novembre à 9h30 tirage au sort des affouages
- 11 novembre Cérémonie à 11h

SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

- Le Centre de Secours doit être transféré à Saint Eloi, or l'emplacement choisi n'est pas judicieux (voie ferrée à traverser). Afin d'éviter ce pont noir, il conviendrait d'aménager la piste en cailloux située à proximité de l'autoroute en voie réservée aux pompiers. Cet aménagement s'élèverait à 620 000€ somme qui devra être répartie entre les communes. Pour Urzy ce montant s'élèverait à 12 926€.

TRI SELECTIF ET SYCTEVOM

- Après trois semaines de mise en place de la collecte en sacs transparents, les résultats sont encourageants. Sur Guérigny Urzy les tonnes de déchets résiduels sont passées de 19 à 11.5.
- La Municipalité va essayer de mettre en place avec l'aide du Syctevom, un ramassage d'encombrants. Une benne pourrait être installée dans l'enceinte des Services Techniques deux samedi matins.

- Afin d'atténuer le bruit lors de la collecte du verre, il est demandé de voir pour l'installation de cloison à l'intérieur des containers.

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

- Le PCS est un plan d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, sanitaires ou technologiques. Il définit sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la Commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Notre PCS devra être rédigé avant juin 2011, nous pourrions bénéficier de l'aide du Général Latappy, domicilié sur notre Commune.

ANTENNE BOUYGUES CHATEAU EAU DES VANNES

- les nouveaux équipements techniques ne sont toujours pas installés à ce jour.

TRAVAUX

- Concernant la station d'épuration du Pont St Ours des essais doivent être réalisés le 3 novembre.

Séance levée à 20h43.